

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MOSELLE

Neunkirch, le 20 mars 1950

KLEIN Auguste,
Conseiller Général
et Maire de Neunkirch-lès-Sarreguemines

à Monsieur le Maire
de la Commune
de OBERGAILBACH

Monsieur le Maire et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que sur mon intervention pour votre commune M. le Préfet m'a donnée la réponse suivante:

"Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la requête présentée par M. le Maire d'Obergailbach, en vue d'obtenir l'inscription de cette commune sur la liste des localités ouvrant droit à l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence.

J'ai le regret de vous faire connaître que M. le Ministre des Finances n'a pas cru pouvoir retenir la proposition que je lui avais faite en ce sens.

La décision de M. le Ministre me paraît basée sur le fait que la commune d'Obergailbach ne représente plus actuellement au point de vue immeuble d'habitation 50% de destruction.

En effet, suivant les renseignements fournis par le service du M.R.U. la situation de cette localité se présente comme suit:

Nombre d'immeubles d'habitation en 1939	106	
" détruits	18	
" endommagés	34	
" réparés depuis 1945	34	"

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et cher Collègue, mes salutations très distinguées.

